

Contribution de l'inspection des installations classées à l'avis de l'Autorité environnementale pour les projets ICPE

Maître d'ouvrage : S.A. CALCAIRES ET DIORITE DU PÉRIGORD

Commune(s) : Commune de LAMONZIE-MONTASTRUC (Dordogne)

P.J. : Contributions des services DDT, ARS, DRAC, ?

I. caractéristique du projet et contexte

La S.A. Calcaires et Diorite du Périgord, filiale de la S.A. Carrières de Thiviers, exploite une carrière de roche massive et ses installations de traitement associées, sur la commune de LAMONZIE-MONTASTRUC, en Dordogne. Ce gisement est exploité depuis environ 30 ans.

Les matériaux produits depuis ce site sont des granulats calcaires, destinés aux entreprises de travaux publics, de voiries et réseaux divers ainsi qu'aux maçons, particuliers et collectivités dans un rayon de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres, pour des usages tels que remblai et sous-bassement.

Aujourd'hui, le gisement disponible dans le périmètre autorisé étant en grande partie exploité, la société envisage de renouveler l'autorisation d'exploitation pour 15 ans et de disposer de nouvelles ressources par extension du périmètre. Par ailleurs, afin de répondre à des besoins avérés en matière de stockage de matériaux inertes issus de chantiers, l'accueil de tels matériaux extérieurs est projeté. Ils contribueront à la remise en état du site par remblaiement, sur des secteurs prédéfinis.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale.

II. enjeux principaux / impacts notables associés aux enjeux principaux et mesures ERC

| | Sensibilité vis-à-vis du projet | Commentaire et/ou bilan |
|---|---------------------------------|---|
| Faune, flore (en particulier les espèces remarquables, dont les protégées) | + L | <p>Le périmètre d'exploitation actuel est en grande partie exploité. Le périmètre du projet d'extension se partage entre milieux ouverts de type prairies de fauche et milieux forestiers.</p> <p>La carrière se situe à une distance d'environ 1,3 km de la ZNIEFF de type 2 n°720008176.</p> <p>L'aire d'étude se caractérise par une faible diversité des espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none">- le faucon pèlerin (forte valeur), l'Azuré du serpolet, boisement thermophile de Chêne abritant de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. |
| Milieux naturels, dont les milieux d'intérêts communautaires (Natura 2000), les zones humides | + | <p>Les sites NATURA 2000 les plus proches sont éloignés d'une distance minimale de 6 km du projet.</p> <p>L'évaluation des incidences conclut que le projet sera sans incidence notable sur le site Natura 2000 compte tenu de la distance du projet et des mesures ERC listés dans le dossier.</p> |

| | | |
|--|----|---|
| Connectivité biologique (trame verte et bleue) | +L | <p>Trame verte : d'étude se situe en plein cœur d'un réseau de boisements de feuillus et de forêts mixtes considéré comme réservoir de biodiversité.</p> <p>Trame bleue : le « Caudeau », petit ruisseau présent de l'autre côté de la route au Sud du site d'étude est inscrit comme cours d'eau d'importance pour la trame bleue régionale</p> |
| <p>Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité,</p> <p>Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)</p> | +L | <p>Le ruisseau « Le Caudeau » longe la RD 21. Le suivi qualitatif réalisé au droit du site ne montre pas d'incidence d'altération ou de pollution.</p> <p>Les eaux de ruissellement sont infiltrées dans les remblais de la carrière, des merlons de terre sont mis en place afin de retenir les eaux souillées.</p> <p>D'un point de vue quantitatif et qualitatif, l'impact de la carrière sur les eaux superficielles sera faible compte tenu des mesures pour éviter les pollutions chroniques en particulier les hydrocarbures.</p> <p>L'impact de l'exploitation sera parfaitement limité sur les eaux souterraines, du fait, que l'extraction des matériaux continueront à être menés au-dessus du niveau des plus hautes eaux de la nappe souterraine.</p> <p>Aucun captage ne présente de connexion avec les eaux superficielles du secteur du projet.</p> |
| Énergies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2) | 0 | Non concerné |
| Sols (pollutions) | +L | Les risques de pollution chronique ou accidentelle des sols et des eaux seront efficacement prévenus par la collecte des eaux pluviales avec bassins de régulation-décantation. |
| Air (pollutions) | ++ | <p>Déplacement des émissions potentielle de poussières et de gaz d'échappement liées aux activités d'extraction vers les constructions avoisinantes.</p> <p>L'impact lié aux poussières sera réduit par les mesures ERC listés dans le dossier.</p> |
| Risques naturels (inondations, mouvements de terrains...) et technologiques | 0 | Non concerné |
| Déchets (gestions à proximité, centres de traitements) | 0 | Non concerné |
| Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques | +L | Le projet est soumis à une autorisation de défrichement (cf avis DDT du 14/11/2021). |
| Patrimoine architectural, historique | 0 | Non concerné |
| Paysages | +L | <p>Les paysages sont constitués, en contexte rural semi-boisé, parsemés de petites et moyennes parcelles agricoles. Aux abords du site on trouve des fermes isolées.</p> <p>La représentation des paysages à diverses échelles a permis la traduction cartographique de la morphologie de ces paysages. Ces éléments ont permis de prévoir des mesures appropriées afin de réduire la perception de la zone de la carrière depuis les alentours (talutage de certains fronts, modelé du terrain, végétalisation</p> |

| | | |
|--------------------------------|----|--|
| | | progressive). |
| Odeurs | 0 | Non concerné |
| Émissions lumineuses | 0 | Non concerné |
| Trafic routier | +L | L'accès routier au site s'effectue depuis le RD 21 axe routier structurant reliant la partie Sud de Périgueux. Le trafic maximal de poids lourds sera, de 20 rotations / jour hors week-end et jours fériés, identique au trafic actuel. |
| Sécurité et salubrité publique | 0 | De l'étude de risques sanitaires réalisée, Il résulte de cette évaluation une absence de danger pour les populations cibles. |
| Santé | 0 | Non concerné |
| Bruit | ++ | En prenant en compte les mesures correctives prises, l'impact sonore de la carrière en activité devra être conforme à la réglementation en vigueur, tant en limite de propriété qu'au droit des zones à émergence réglementée. |

+++ : très fort ++ ; fort + : présent mais faible 0 : pas concerné

E : ensemble du territoire L : localement NC : pas d'informations

III. Étude des impacts

Le dossier présente de manière explicite les enjeux et les mesures mises en œuvre dans le cadre du dossier. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont proportionnées aux enjeux et au contexte territorial.

Les modalités pour éviter-réduire-compenser devront être explicites dans l'autorisation de renouvellement de l'exploitation de la carrière.

IV. Étude des dangers

L'étude de dangers répond aux objectifs réglementaires applicables aux installations classées. Les potentiels de dangers et risques associés sont identifiés et caractérisés. Les enjeux pour ce type d'exploitation sont correctement décrits.